

**RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Date	9 décembre 2008	Heure	18 h 30
Endroit	Centre culture et environnement Frédéric Back – local 324 870, avenue De Salaberry, Québec		
Rédigé par	Mathieu Painchaud	Signature	

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes-rendus des réunions du 16 septembre et du 20 novembre 2008
3. Retour sur la rencontre spéciale du 20 novembre 2008
 - Document explicatif de la campagne d'échantillonnage de septembre 2008
 - Correctifs apportés par la Ville de Québec
 - Recommandations de la Direction de santé publique sur l'échantillonnage
4. Retour sur séance publique du 28 octobre 2008
 - Questions/réponses de la soirée d'information publique
 - Ajout d'une section « information sur l'incinérateur » sur le site web
 - Suggestions reçues par courriel info
5. Contrat destruction médicaments
6. Rapports annuels
7. Points à l'ordre du jour de la prochaine rencontre
8. Choix des dates de rencontre pour 2009
9. Varia

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres votants :

Alexandre Turgeon	Conseil régional de l'environnement
Antoine Carrier	AmiEs de la terre de Québec
Nicole Blouin	Conseil de quartier Vieux-Limoilou
Anne Beaulieu	Élue, arrondissement de Limoilou
Alain Loubier	Élu, arrondissement de Limoilou
Nicolas Faucher	Cégep Limoilou, milieu socio-économique
Claude Pouliot	Conseil de quartier des Maizerets

Membres sans droit de vote :

Denis Robillard	Service de l'environnement, Ville de Québec
Benoît Delisle	Service des travaux publics, Ville de Québec
Slavko Sebez	Direction régionale de santé publique

Invités :

Henri Prud'Homme	Direction régionale de santé publique
------------------	---------------------------------------

COPIES À : Toutes les personnes présentes ainsi que :**Membres votants**

Steve St-Cyr

Conseil de quartier Lairet

Raymond Dion

Élu, Ville de Québec

Richard Bourget

Arrondissement de Limoilou, Ville de Québec

Loïc Lévesque

AmiEs de la terre de Québec

Membres sans droit de vote :

Anne-Marie Cantin

Communauté métropolitaine de Québec

Compte-rendu de réunion

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC	9 déc. 2008
	SUIVI
<p>0. Ouverture de la réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mme Anne Beaulieu souhaite la bienvenue à tous. 	
<p>1. Adoption de l'ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Alexandre Turgeon, appuyé par M. Nicolas Faucher. 	
<p>2. Adoption des comptes-rendus des réunions du 16 septembre et du 20 novembre 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avec quelques modifications, l'adoption du compte-rendu du 16 septembre est proposée par Mme Nicole Blouin, appuyé par M. Alain Loubier. ➤ Avec quelques modifications, l'adoption du compte-rendu du 20 novembre est proposée par M. Alain Loubier, appuyé par M. Nicolas Faucher. <p><u>Suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le dépôt de la résolution sur l'affectation des revenus de vente de vapeur se fera au prochain Conseil de Ville. ➤ Le lien vers le site Web Comité sera mis sur le site de la Ville. ➤ La rencontre publique a eu lieu devant une cinquantaine de personnes. De plus, 24 personnes ont été accueillies lors des visites de l'incinérateur. Dans l'ensemble, les commentaires sont très positifs. ➤ Mme Anne Beaulieu mentionne qu'il serait intéressant de faire le lien entre les améliorations apportées à l'incinérateur et les résultats obtenus afin de publier ces informations sur notre site Web. ➤ Selon M. Benoît Delisle, le tonnage incinéré en 2008 avoisinera 292 000 tonnes, soit 6000 de plus qu'en 2007. L'effet 400^e serait estimé à 3000 	Anne Beaulieu fera le dépôt.

<p><i>Objet</i></p> <p>COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC</p>	<p><i>Date</i></p> <p>9 déc. 2008</p>
	<p>SUIVI</p>
<p>tonnes, tandis que l'effet des résidus verts serait neutre (plus de résidus de jardin mais moins de gazon à l'incinérateur). M. Delisle fait état d'une hausse record de tonnages dès septembre, une situation inexplicquée jusqu'à maintenant. Dans les cas de débordements de l'incinérateur, certains camions de déchets doivent être détournés vers l'enfouissement, en tentant de minimiser les coûts et les impacts dus au transport.</p>	<p>M. Benoît Delisle fournira les tonnages incinérés en 2008.</p>
<p>3. Retour sur la rencontre spéciale du 20 novembre 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Document explicatif de la campagne d'échantillonnage de septembre 2008 <p>L'effort de synthèse de ce document est salué par la présidente, Mme Anne Beaulieu.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Correctifs apportés par la Ville de Québec <p>M. Benoît Delisle mentionne que des modifications ont été faites sur les procédures d'arrêt des fours afin de maximiser la présence de charbon.</p> <p>M. Denis Robillard présente l'horaire des échantillonnages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 décembre : four 3 en condition de fonctionnement normal - deux dernières semaines de janvier : four 4 en démarrage <p>M. Robillard précise que les échantillons sont faits sur 3 périodes de 4h.</p> <p>M. Antoine Carrier propose que soit fait, en janvier 2009, un dosage entre 4h et 8h (au démarrage).</p> <p>M. Claude Pouliot soulève le point que des températures trop basses en conditions de démarrages d'un four engendreraient des émissions élevées de dioxines et furannes. Le propos de M. Pouliot est appuyé par une directive européenne qui dicte qu'il faut cesser d'alimenter en déchets lorsque les températures sont en deçà de 850 degrés.</p> <p>Suite à une question de M. Nicolas Faucher, M. Delisle explique que ce que la Ville ne savait pas c'était la quantité de charbon présente lors du démarrage de même que la piètre fiabilité du mercure comme indicateur des dioxines et furannes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommandations de la Direction de santé publique sur l'échantillonnage <p>Une discussion a lieu sur les différentes alternatives d'échantillonnage. Un tableau présenté en annexe résume les avantages et inconvénients de chacune et permettra de base pour une recommandation formulée lors de la prochaine rencontre du Comité.</p>	<p>Reporter la décision à la prochaine rencontre.</p>

Compte-rendu de réunion

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC	9 déc. 2008
	SUIVI
4. Retour sur séance publique du 28 octobre 2008 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions/réponses de la soirée d'information publique ➤ Ajout d'une section « information sur l'incinérateur » sur le site web ➤ Suggestions reçues par courriel info 	Reporté à la prochaine rencontre.
5. Contrat destruction médicaments <ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Claude Pouliot demande à obtenir le contrat de destruction des médicaments à l'incinérateur. M. Benoît Delisle indique qu'il n'existe pas de tel contrat. 	Reporté à la prochaine rencontre.
6. Rapport annuel <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le document a été complété par Mme Anne Beaulieu et sera envoyé aux membres du Comité pour consultation. 	Les membres consulteront le document pour la prochaine rencontre.
7. Points à l'ordre du jour de la prochaine rencontre <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recommandation échantillonnage. ➤ Retour sur séance publique du 28 octobre 2008. ➤ Contrat destruction médicaments. ➤ Rapport annuel. 	
8. Choix des dates de rencontre pour 2009 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mardi 17 février 2009 	
9. Varia <ul style="list-style-type: none"> ➤ 	

Annexe : Tableau comparatif des avantages et inconvénients des diverses méthodes d'échantillonnage des émissions de l'incinérateur

Méthode	Avantages	Inconvénients
Mesure aux cheminées	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes à respecter sont établies scientifiquement, selon un historique qui nous laisse croire qu'elles seraient fiables et suffisantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impossible de mesurer les impacts à la santé.
Mesure air ambiant	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de mesurer impacts à la santé. • Permet de comparer la qualité de l'air ambiant à celle d'autres arrondissements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas de discriminer les émissions de l'incinérateur par rapport aux autres sources. • Créerait une confusion dans la population si une telle mesure était demandée par le Comité.
Dosage dans les sols	<ul style="list-style-type: none"> • Permet un retour dans le temps afin de mesurer les concentrations de contaminants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne permet pas de discriminer les émissions de l'incinérateur par rapport aux autres sources.